

COMMUNE DE FORMIGUERES



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



Contenu

Le mot du Maire	2
Pourquoi un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?	3
Le risque inondation par crue torrentielle et par ruissellement 	4
Le risque sismique 	6
Le risque feu de forêt 	7
Le risque mouvement de terrain 	9
Le risque tempête 	10
Les risques climatiques 	11
Le risque avalanche 	12
Le risque rupture de barrage 	13
Numéros et adresses utiles	14

Document élaboré avec l'aide :

- de la documentation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales – Service de l'eau et des risques/Prévention des risques.
- les différents sites internet figurant à la dernière page du document.

Le mot du Maire

L'ancien adage populaire dit que prévenir c'est guérir.

Ce document essaie d'apporter une information utile, non pas pour empêcher un risque naturel, mais pour savoir ce qu'il y a lieu de faire le jour où la nature se déchaîne.

En parallèle de ce document, un Plan Communal de Sauvegarde est en voie d'achèvement.

Souhaitant bien sûr que ces documents importants seront utilisés le moins possible.

Soyons attentifs et préparés.

Le Maire,

Philippe LOOS.

Pourquoi un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

L'ensemble du département des Pyrénées-Orientales peut être confronté à une multitude de risques naturels (séismes, tempêtes, évènements climatiques...), technologiques (ruptures de barrages) ou sanitaires.

L'article L125-2 du Code de l'Environnement introduit que « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. »

Un risque majeur est à la fois caractérisé par une faible fréquence et par une énorme gravité : nombreuses victimes, coûts importants de dégâts matériels...

La connaissance de ces risques permet à chaque citoyen d'adapter son comportement face à chaque situation.

Avant le risque :

Se préparer est essentiel. Outre connaître les endroits les plus sûrs de son habitation, où se situent le disjoncteur électrique ou le robinet d'arrivage des réseaux d'eau, il est important d'avoir les éléments suivants à portée de main :

- ❶ Radio portable avec piles (fréquence **France Bleu Roussillon** : 106.7 ou fréquence **France Inter** : 89.3)
- ❶ Lampe de poche
- ❶ Eau potable
- ❶ Médicaments urgents
- ❶ Vêtements de rechange
- ❶ L'alimentation et l'équipement nécessaire à un éventuel nourrisson
- ❶ Des couvertures

Pendant :

- ❶ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- ❶ Suivre les consignes (variables selon le risque) et informer le groupe dont on est responsable
- ❶ Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- ❶ Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital

Après :

- ❶ Evaluer les dégâts et les dangers résiduels
- ❶ Informer les autorités de tout danger observé
- ❶ Se mettre à disposition des secours
- ❶ Aider ses voisins, les personnes âgées et handicapées.

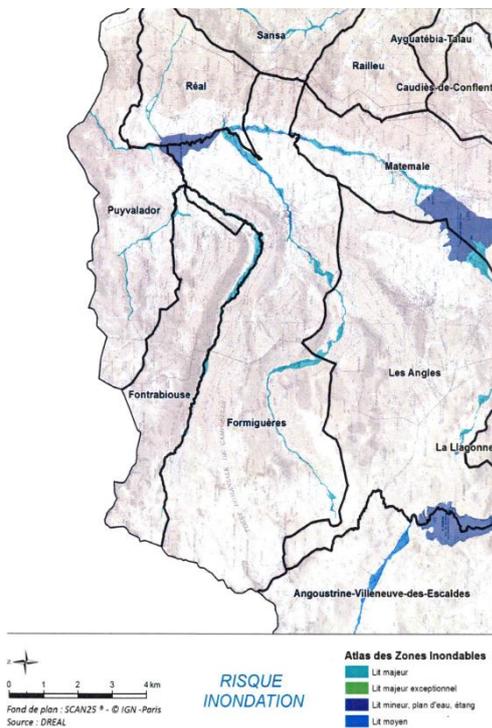


Le risque inondation par crue torrentielle et par

ruissellement

La commune de Formiguères est concernée par les crues torrentielles (montée des eaux rapides et vitesse d'écoulement élevée) de l'Aude, de la Lladure et du Galbe.

Localement, sur certains secteurs, des inondations par ruissellement peuvent survenir.



Entre le 22 et le 25 janvier 1992, la commune a subi des inondations, coulées de boues et effets exceptionnels dus aux précipitations. Ces événements ont fait l'objet un arrêté de catastrophe naturelle le 15 juillet 1992 (publié dans le JO du 24/09/1992).

Les cartes de vigilance météo sont diffusées sur le site www.meteofrance.com. Elles sont relayées par les médias et réseaux sociaux, notamment ceux de la Préfecture :

 @Prefet66

 Préfet des Pyrénées-Orientales

Les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées :

-  Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
-  Couper le gaz et l'électricité
-  Fermer les portes et les aérations
-  Monter à l'étage ou gagner un point en hauteur ; S'abriter dans des locaux non inondables
-  Ne pas s'engager dans des trémies inondées au niveau des passages inférieurs ;

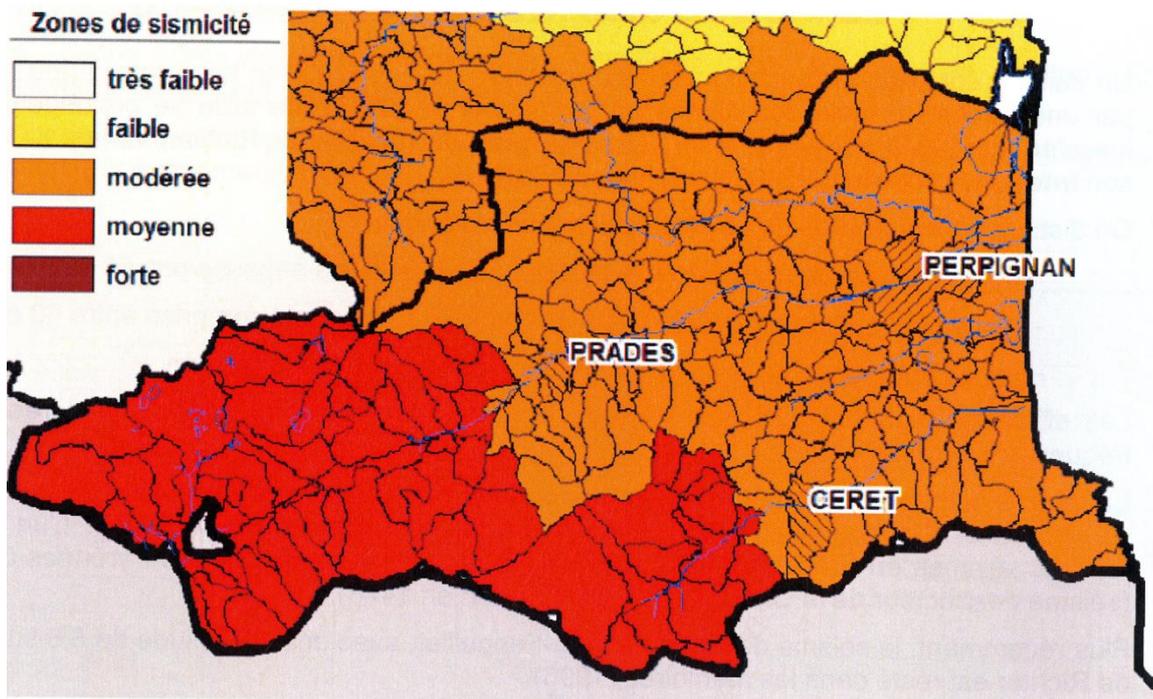
- ❗ Ne pas s'engager sur une route inondée, en voiture ou à pied, quel que soit le niveau des écoulements d'eau
- ❗ Ne pas s'aventurer sur les passages à gué et ponts submersibles ;
- ❗ Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux
- ❗ Ne pas téléphoner, sauf en cas d'urgence. Libérer les lignes pour les secours

Le risque sismique



Un séisme est imprévisible et inévitable. Il s'agit d'un mouvement vibratoire du sol provoqué par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface.

Dans le département, la terre tremble régulièrement : plus de 700 séismes de magnitude faible, c'est-à-dire inférieure à 3 sur l'échelle de Richter (qui varie de 0 à 9).



Zone sismique des Pyrénées-Orientales (source : MEDE)

La totalité de la commune de Formiguères se situe dans la zone de sismicité 4, qualifiée de moyenne, selon le dernier zonage sismique en vigueur (datant du 1^{er} mai 2011).

Les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées :

- ① Se protéger sous un meuble ou près d'un gros mur
- ① Couper le gaz et l'électricité
- ① Evacuer le bâtiment fragilisé après les secousses
- ① Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- ① Ne pas fumer en cas de fuite de gaz
- ① En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- ① Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux
- ① Ne pas téléphoner, sauf en cas d'urgence. Libérer les lignes pour les secours

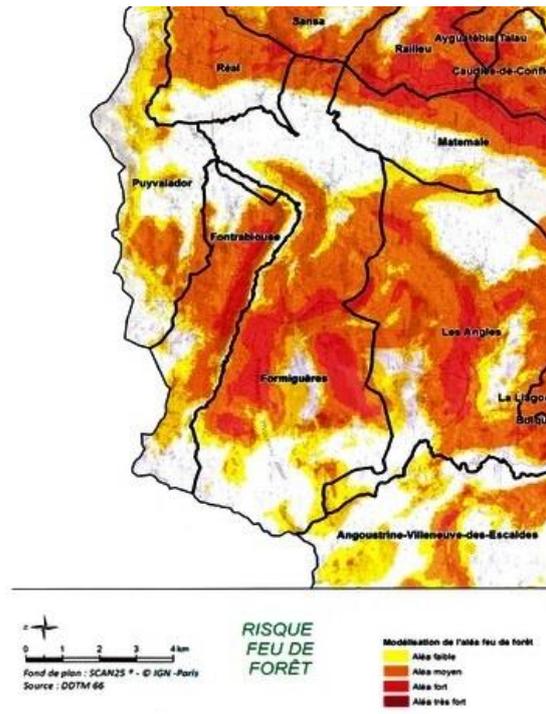


Le risque feu de forêt



Sur le secteur Cerdagne-Capcir, la végétation est à dominante résineuse. A l'ouest du village, la forêt domaniale de Camporells est soumise à un aléa moyen à fort.

Ces dernières années, l'incendie le plus ravageur sur le territoire communal a eu lieu en 2006, où 54 ha sont partis en fumée.



Compte tenu du risque connu, des mesures de prévention existent :

Le risque feu de forêt entraîne l'application de dispositions réglementaires du Code Forestier et celles fixées par arrêté préfectoral relatif aux mesures de prévention des incendies de forêt du 26/08/2013.

La commune de Formiguères est comprise dans la liste des communes relevant en partie du code forestier.

Les propriétaires doivent débroussailler aux abords de leur propriété sur une profondeur de 50m.

Les places à feux sont réglementées, de même que la pénétration et la circulation dans les massifs forestiers.

A partir des prévisions de Météo France, une carte est émise quotidiennement du 1^{er} juillet au 15 septembre. Elle est consultable sur le site <http://www.risque-incendie.com/> et des informations sont également communiquées sur serveur vocal au 04 68 38 12 05 (tapez 2).



Les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées :

- ① Se mettre à l'abri. Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- ① Fermer les volets, les fenêtres, les portes et les aérations. Se confiner.
- ① Si un portail est présent, l'ouvrir pour faciliter l'accès aux pompiers.
- ① Couper le gaz et l'électricité.
- ① Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- ① Ne pas fumer.
- ① Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux
- ① Ne pas téléphoner, sauf en cas d'urgence. Libérer les lignes pour les secours

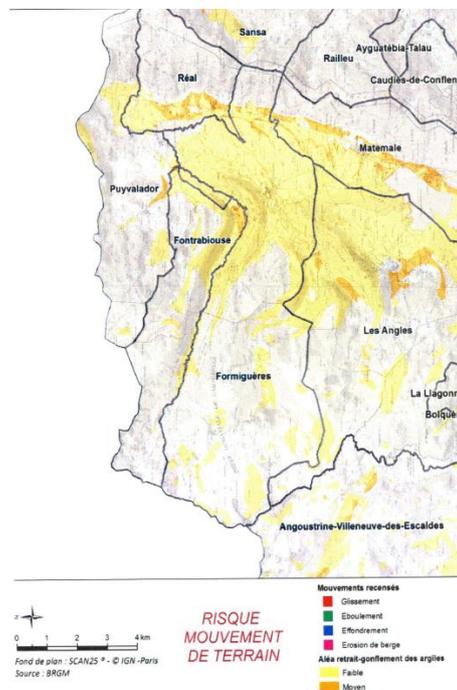
Le risque mouvement de terrain



Un mouvement de terrain peut se manifester de plusieurs manières :

- Des chutes de blocs/éboulements : mouvements rapides, brutaux des matériaux rigides.
- Les affaissements/effondrements : dus à un fléchissement de la surface ou de la rupture totale du toit d'une cavité localisée dans une roche ou un sous-sol.
- Les glissements de terrain : mouvements plutôt lents
- Le retrait-gonflement des argiles : mouvements liés aux précipitations ou épisodes de sécheresse.

La commune est concernée par les phénomènes de glissement de terrain et de chutes de blocs.

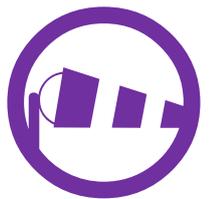


Pour limiter ce risque, il faut s'assurer du bon drainage des eaux, à maintenir la végétalisation des talus et à appliquer des reculs par rapport aux pieds et crêtes des talus lors des constructions.

Les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées :

- ❗ S'éloigner des zones dangereuses.
- ❗ Prévenir les secours.
- ❗ Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- ❗ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ❗ Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas.
- ❗ Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux
- ❗ Ne pas téléphoner, sauf en cas d'urgence. Libérer les lignes pour les secours

Le risque tempête



En France, et d'après l'échelle de Beaufort, une tempête est définie comme telle lorsque les vents moyens dépassent la vitesse de 89 km/h.

Dans le département, les tempêtes les plus marquantes ont touché le littoral, mais la montagne n'est pas épargnée. En effet, la tempête Klaus, en janvier 2009, a montré que les territoires de montagne ne sont pas épargnés par ce phénomène.



Lors de la tempête Klaus, la commune de Formiguères a vu les vents atteindre 193 Km/h lors de cette tempête.

Un arrêté de catastrophe naturelle a été pris le 28 janvier 2009.

Les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées :

- ① Se mettre à l'abri, rester chez soi.
- ① Fermer les volets, les fenêtres, les portes et les aérations. Se confiner.
- ① Couper le gaz et l'électricité.
- ① Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- ① Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.
- ① Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux
- ① Ne pas téléphoner, sauf en cas d'urgence. Libérer les lignes pour les secours

Les risques climatiques



Les risques climatiques sont illustrés par des épisodes de grand froid et de canicule.

Le grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue et dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales de saison.

La canicule est un épisode de fortes chaleurs qui dure au moins trois jours consécutifs. La différence entre les températures de jour et de nuit est de faible importance.

Météo France intègre dans ces cartes ces événements climatiques.

Les cartes de vigilance météo sont diffusées sur le site www.meteofrance.com. Elles sont relayées par les médias et réseaux sociaux, notamment ceux de la Préfecture :



Lors de ce genre d'épisodes, il est important de veiller sur les personnes les plus vulnérables, du fait de leur isolement.

Pour favoriser l'intervention des services sanitaires et sociaux, une liste de ces personnes est établie en mairie.



Le risque avalanche



Les zones habitées du village ne sont pas directement concernées par ce phénomène. Cependant, en période hivernale il convient, de manière générale, d'être très prudent sur les zones enneigées de la montagne (dans les secteurs du Galbe, de la vallée de la Lladure ou sur le secteur des Camporells).

Un Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) est mis en place annuellement par le service des pistes de la station de ski de Formiguères. Ce PIDA concerne uniquement le secteur des combes sud de la Vallée de la Lladure.



Le risque rupture de barrage



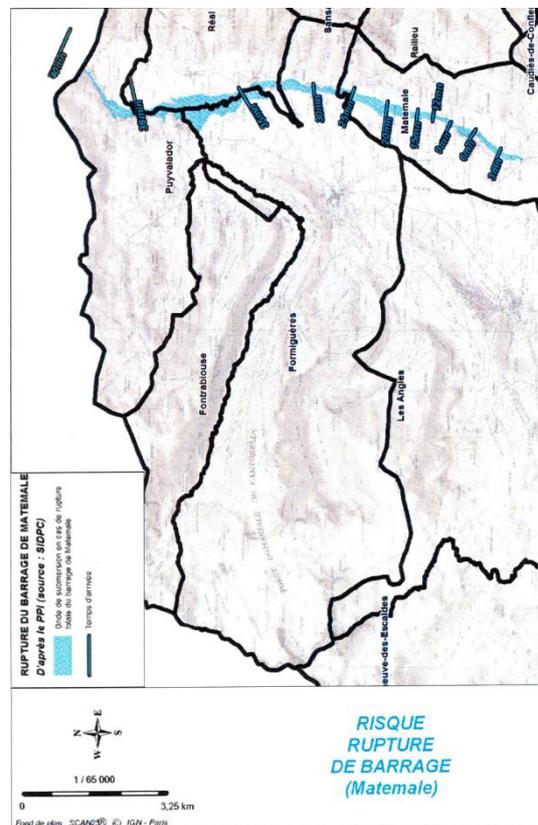
Une rupture de barrage, qu'elle soit totale ou partielle, peut avoir différentes causes :

- Cause technique : défaut de conception de l'ouvrage ;
- Cause naturelle : séisme, crue exceptionnelle, glissement de terrain sous le barrage...
- Cause humaine : insuffisance des études préalables, des contrôles, malveillance...



Une partie du territoire communal se situe dans la zone qui serait inondée par l'onde de submersion du barrage de Matemale, exploité par EDF, en 25 minutes environ.

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) est en cours d'élaboration.



Les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées :

- ① Couper le gaz et l'électricité
- ① Se diriger vers le point de rassemblement 
- ① Gagner un point haut
- ① Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- ① Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux
- ① Ne pas téléphoner, sauf en cas d'urgence. Libérer les lignes pour les secours



Numéros utiles

Sapeurs-Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Mairie : 04 68 04 41 73

Météo France : 08 99 71 02 66

Serveur vocal de la cellule de veille opérationnelle et de coordination des exploitants routiers des PO : 04 68 38 12 05

Sites Internet utiles

<http://www.risques.gouv.fr> & <http://www.prim.net/> : Sites interministériels d'information et de prévention sur les risques majeurs

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil> : Carte de vigilance météorologique sur le site de Météo France

<http://www.sdis66.fr> :

<http://www.risquesmajeurs.fr/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms> : Consignes de sécurité détaillées

<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr> : site de la Préfecture



@Prefet66



Préfet des Pyrénées-Orientales



Mairie de Formiguères

France Inter : 89.3

France Bleu Roussillon : 106.7

